Corrigés des exercices : Le modèle britannique et son influence (seconde) à télécharger en PDF

Corrigé des exercices – Seconde

Voici les corrigés des exercices d'histoire de seconde sur « Le modèle britannique et son influence ». Chaque réponse est rédigée et expliquée, afin que tu comprennes la méthode et pas seulement le résultat. Cherche d'abord seul les exercices du chapitre, puis compare tes réponses.

Exercice 1 : Les mots du chapitre

1. Parlement : en Angleterre, assemblée composée de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, qui vote les lois et les impôts. Exemple : le Parlement offre la couronne à Guillaume d'Orange en 1689.

2. Habeas corpus : procédure qui oblige les autorités à présenter un détenu devant un juge. Exemple : la loi de 1679 protège les sujets contre les arrestations arbitraires.

3. Monarchie parlementaire : régime où le roi reste chef de l'État mais où un parlement vote les lois et où le gouvernement dépend de lui. Exemple : la Grande-Bretagne au XVIIIe siècle.

4. Séparation des pouvoirs : principe selon lequel faire les lois, les appliquer et juger sont confiés à des organes différents. Exemple : Montesquieu l'expose dans *De l'esprit des lois*.

5. Glorieuse Révolution : changement de dynastie de 1688-1689 qui chasse Jacques II et installe Guillaume d'Orange. Exemple : elle aboutit à la Bill of Rights.

Exercice 2 : Vrai ou faux ?

1. Vrai. Jean sans Terre signe la Grande Charte le 15 juin 1215 à Runnymede, sous la pression de ses barons.

2. Vrai. Charles Ier est décapité à Whitehall le 30 janvier 1649.

3. Vrai. Guillaume débarque à Torbay le 5 novembre 1688.

4. Faux. La Bill of Rights limite les pouvoirs du roi et protège des droits, mais le droit de vote reste réservé à une minorité de propriétaires.

5. Vrai. L'ouvrage paraît à Genève en 1748 ; il contient le chapitre sur la constitution d'Angleterre.

Exercice 3 : La Grande Charte : le roi est soumis à la loi

1. Présentation. Le document est un extrait de la Grande Charte (*Magna Carta*), charte accordée en juin 1215 par le roi d'Angleterre Jean sans Terre à ses barons révoltés. Elle est la première limite écrite du pouvoir du roi.

2. Il promet de ne lever aucun scutage ni aucune aide sans le « conseil commun du royaume », sauf trois cas précis (rançon du roi, chevalerie de son fils aîné, mariage de sa fille aînée).

3. Le roi ne peut pas faire saisir, emprisonner, dépouiller, exiler ni détruire un homme libre, sinon par jugement légal de ses pairs ou par la loi du pays.

4. Le roi ne doit ni vendre la justice (la rendre en échange d'argent), ni la refuser ni la retarder. La justice doit être gratuite et rapide.

5. Le texte limite le roi : il est soumis à la loi et au consentement du conseil. Mais il protège avant tout les « hommes libres », c'est-à-dire les barons et une minorité de la population. Les paysans dépendants (serfs) n'en bénéficient pas.

Exercice 4 : L'habeas corpus contre l'arbitraire

1. Présentation. Le document est un extrait de l'Habeas Corpus Act, loi votée par le Parlement anglais et promulguée par le roi Charles II le 27 mai 1679, à une époque de tension entre le roi et le Parlement.

2. Les shérifs et geôliers retardent leurs réponses aux ordres d'*habeas corpus*, si bien que des sujets du roi restent longtemps en prison, même quand la loi leur permet de sortir sous caution.

3. L'officier doit amener le détenu devant le Lord Chancelier ou les juges et certifier les vraies causes de sa détention.

4. Un détenu ne peut plus être gardé en prison sans qu'un juge examine les raisons de son arrestation. La loi et les délais limitent l'arbitraire des officiers et des puissants.

5. La loi exclut les détentions pour trahison ou félonie « clairement exprimées » dans le mandat. Pour ces crimes, la protection est moins forte.

Exercice 5 : La Bill of Rights : ce que le roi ne peut plus faire

1. Présentation. Le document est un extrait de la Bill of Rights, déclaration des droits adoptée par le Parlement anglais en 1689, après la chute de Jacques II, et acceptée par Guillaume III et Marie II.

2. Il ne peut plus suspendre les lois, lever des impôts ou entretenir une armée permanente en temps de paix sans le consentement du Parlement.

3. Le texte protège la liberté des élections, la liberté de parole des députés au Parlement et les sujets contre les cautions et amendes excessives et les peines cruelles et inhabituelles.

4. Le roi reste chef de l'État mais ne peut plus décider seul des lois, des impôts ni de l'armée : il doit s'accorder avec le Parlement.

5. Louis XIV décide seul, lève les impôts et entretient une armée permanente sans consulter d'assemblée ; en Angleterre, ces pratiques sont déclarées illégales.

Exercice 6 : Voltaire et le gouvernement anglais

1. Présentation. Le document est un extrait de la lettre VIII des *Lettres philosophiques*, publiées en 1734 par Voltaire, écrivain français, après son séjour en Angleterre (1726-1729). Le livre est condamné et brûlé en France.

2. Voltaire admire que la nation ait réussi à « régler le pouvoir des rois » en résistant, et qu'elle ait un gouvernement sage où le peuple partage le pouvoir sans désordre.

3. Le roi peut faire le bien (il a tout pouvoir pour agir pour le bien commun) mais ne peut pas faire le mal parce que la loi et le Parlement le limitent.

4. Les deux chambres (pairs et communes) sont les « arbitres de la nation » ; le roi est le « surarbitre », c'est-à-dire l'arbitre supérieur.

5. En louant un roi aux « mains liées », Voltaire laisse entendre que le roi de France, lui, n'est pas limité. C'est une critique de la monarchie absolue, voilée mais compréhensible, ce qui explique la condamnation du livre.

Exercice 7 : Montesquieu et la séparation des pouvoirs

1. Présentation. Le document est un extrait de *De l'esprit des lois* (1748) de Montesquieu, magistrat et philosophe français, dans le chapitre où il décrit la constitution d'Angleterre après son séjour de 1729-1731.

2. Le pouvoir législatif (faire les lois), le pouvoir exécutif (appliquer les décisions publiques) et la puissance de juger.

3. Il n'y a plus de liberté, car le même monarque ou le même sénat peut faire des lois tyranniques pour les exécuter tyranniquement.

4. Si le juge est législateur, il décide arbitrairement de la vie et de la liberté des citoyens. S'il est exécutif, il peut avoir la force d'un oppresseur.

5. Le texte pose le principe que le pouvoir doit arrêter le pouvoir. C'est la base des constitutions modernes, qui séparent le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Il est repris dans la Déclaration de 1789 (art. 16) et dans la plupart des démocraties.

Exercice 8 : 1215 et 1689 : deux limites au pouvoir du roi

1. Présentation. Le document 6 est un extrait de la Grande Charte (1215), imposée par les barons au roi Jean ; le document 7 est un extrait de la Bill of Rights (1689), adoptée par le Parlement après la chute de Jacques II.

2. En 1215, aucun scutage ni aide sans le « conseil commun du royaume » ; en 1689, aucun impôt sans le « consentement du Parlement ».

3. En 1215, un homme libre ne peut être emprisonné que par jugement de ses pairs, et l'on ne peut pas vendre la justice. En 1689, les élections et la parole au Parlement sont libres, et l'on interdit les peines cruelles.

4. En 1215, ce sont les barons qui imposent leurs conditions au roi. En 1689, c'est le Parlement, représentant de la nation, qui fixe les règles et choisit les souverains.

5. Le principe est le même : le roi doit obtenir l'accord des représentants pour lever des impôts et ne peut pas emprisonner arbitrairement. Mais en 1215 il s'agit d'un contrat féodal avec les barons. En 1689, il s'agit d'une loi du Parlement qui s'applique à tous les sujets et fonde un régime stable.

Exercice 9 : Voltaire et Montesquieu : deux regards sur l'Angleterre

1. Présentation. Le document 8 est un extrait des *Lettres philosophiques* de Voltaire (1734) ; le document 9 est un extrait de *De l'esprit des lois* de Montesquieu (1748).

2. Voltaire retient que le roi a les mains liées et que le Parlement arbitre ; Montesquieu retient la séparation des trois pouvoirs.

3. Voltaire fait l'éloge d'un pays et de son équilibre en une image vivante ; Montesquieu analyse et formule une règle générale sur la liberté.

4. Montesquieu ne se contente pas d'admirer : il formule un principe applicable à tous les États, la séparation des pouvoirs.

5. Les deux auteurs voient dans l'Angleterre un pays plus libre que la France ; ils admirent un pouvoir limité par des lois et des institutions. Le modèle britannique sert d'exemple aux philosophes pour critiquer la monarchie absolue.

Exercice 10 : La Bill of Rights et l'exécution de Charles Ier

1. Présentation. Le texte est un extrait de la Bill of Rights (1689) ; la gravure est une estampe allemande de 1649 qui représente l'exécution de Charles Ier devant le Banqueting House de Whitehall à Londres, le 30 janvier 1649.

2. On voit une grande foule devant un bâtiment à façade classique. Le roi, sur un échafaud, est entouré de personnages. Des spectateurs sont aux fenêtres et sur le toit. En haut, trois

médaillons montrent des portraits, dont celui du roi ; des lettres renvoient à une légende en allemand.

3. La gravure est un document d'information diffusé en Europe : elle montre un événement exceptionnel, vu comme un spectacle public et un choc.

4. Après la guerre civile et l'exécution de 1649, les Anglais veulent un cadre légal qui évite un nouvel affrontement : la Bill of Rights limite le roi par la loi, sans le supprimer.

5. La mort de Charles Ier a conduit à la dictature de Cromwell : les Anglais ne veulent pas recommencer. En 1688-1689, ils changent de roi sans violence et imposent des conditions écrites au nouveau couple royal.

Exercice 11 : La Grande Charte sur parchemin

1. Présentation. Le document est un exemplaire de la Grande Charte de 1215, texte latin copié sur parchemin ; il est conservé à la British Library de Londres (cote Cotton MS Augustus II.106).

2. Une seule grande feuille de parchemin, couverte d'une écriture serrée et régulière, sans illustration. Le support est abîmé (taches, bords brunis) et il porte des traces d'incendie.

3. Le latin est la langue de l'écrit officiel et de l'Église au XIIIe siècle ; les barons et le roi parlent plutôt français ou anglais.

4. Parce qu'il est le plus ancien texte à limiter le pouvoir d'un roi anglais. On l'invoquera pendant des siècles contre l'arbitraire royal, jusqu'aux déclarations de droits modernes.

5. Le mot « Grande » vient de sa longueur et surtout de son importance, par rapport à une charte plus courte (la Charte de la forêt).

Exercice 12 : Une élection au XVIIIe siècle selon Hogarth

1. Présentation. Ce tableau de William Hogarth, peintre et graveur anglais, appartient à la série *An Election* (1754-1755) ; c'est une huile sur toile conservée au Sir John Soane's Museum à Londres. Il représente le vote lors d'une élection.

2. Au bord d'une rivière, une tribune de bois sous un toit, où des officiers assis écrivent les votes. Une foule d'électeurs se presse devant. À gauche, un carrosse dont sort une dame. Des drapeaux bleu et orange représentent les deux partis.

3. Les électeurs viennent à tour de rôle devant les officiers, qui notent leur vote à voix haute. Le vote n'est ni secret ni anonyme.

4. Hogarth critique la corruption, la pression des partisans et le désordre qui accompagnent les élections. Il utilise la satire pour dénoncer ce que le système a de défauts.

5. Les deux philosophes admirent le Parlement, mais le tableau montre que le système

électoral est imparfait : vote public, électorat limité, corruption. Le modèle britannique n'est pas parfait.

Exercice 13 : John Locke par Godfrey Kneller

1. Présentation. Ce portrait du philosophe John Locke a été peint en 1697 par Godfrey Kneller, peintre de cour d'origine allemande installé en Angleterre ; c'est une huile sur toile conservée au musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg.

2. Un homme âgé, en buste, aux longs cheveux gris, vêtu d'une ample robe brune et d'une chemise blanche au col ouvert, le regard tourné de côté, sérieux et pensif, dans un cadre ovale sombre.

3. Le peintre montre un homme d'étude : aucun signe de pouvoir ni d'armes, un visage concentré, une tenue simple.

4. Pour Locke, les hommes ont des droits naturels (vie, liberté, biens) que le gouvernement doit protéger. Si le pouvoir viole ces droits, le peuple peut lui résister.

5. Ses idées justifient la Glorieuse Révolution et inspirent Voltaire, Montesquieu, la Déclaration d'indépendance américaine et les déclarations des droits de la fin du XVIIIe siècle.

Exercice 14 : Les délais de l'habeas corpus

1. Le tableau distingue trois cas, selon la distance.

2. Le délai maximal est de 20 jours, pour un lieu de détention situé à plus de 100 milles.

3. 20 milles = 32 km ; 100 milles = 160 km.

4. Parce que les déplacements prennent plus de temps à l'époque (chevaux, mauvais chemins) : le législateur tient compte des difficultés pratiques.

5. La loi fixe les délais : aucun geôlier ne peut garder un prisonnier sans juge au-delà d'un temps précis, et un juge doit examiner la légalité de l'arrestation.

Exercice 15 : Lieux de l'histoire politique anglaise

1. 1 Runnymede ; 2 Naseby ; 3 Londres ; 4 Torbay ; 5 la Boyne ; 6 Édimbourg.

2. Runnymede : Grande Charte, 1215 ; Naseby : victoire du Parlement, 1645 ; Londres : exécution de Charles Ier à Whitehall, 1649 ; Torbay : débarquement de Guillaume d'Orange, 1688 ; la Boyne : victoire de Guillaume sur Jacques II, 1690 ; Édimbourg : capitale de l'Écosse, unie à l'Angleterre en 1707.

3. Torbay et la Boyne sont liés à la chute de Jacques II ; Naseby à la guerre civile, ainsi que Londres (exécution de 1649).

4. Londres se trouve dans le sud-est de l'Angleterre, près de la Tamise.

5. L'Irlande est le dernier refuge de Jacques II, battu à la Boyne. L'Écosse s'unit à l'Angleterre en 1707 : le Parlement britannique est alors celui des deux royaumes.

Exercice 16 : Voltaire et Montesquieu en Angleterre

1. 1 Londres ; 2 Paris ; 3 Amsterdam.

2. Voltaire va de Paris à Londres en 1726 ; Montesquieu passe par les Pays-Bas (Amsterdam) avant d'arriver à Londres en 1729.

3. Ils traversent la Manche, ou la mer du Nord.

4. Ils veulent connaître un pays réputé libre, où le Parlement limite le roi et où la religion est tolérée.

5. Ils découvrent un gouvernement où le roi doit respecter des lois et un Parlement, des débats publics, une presse plus libre : de quoi nourrir leur critique de la monarchie absolue.

Exercice 17 : Ordonner les événements

1. Grande Charte (1215) ; exécution de Charles Ier (1649) ; loi d'habeas corpus (1679) ; débarquement de Guillaume d'Orange (1688) ; Bill of Rights (1689) ; *De l'esprit des lois* (1748).

2. Grande Charte : XIIIe siècle ; exécution de Charles Ier, habeas corpus, débarquement, Bill of Rights : XVIIe siècle ; *De l'esprit des lois* : XVIIIe siècle.

3. 1689 - 1215 = 474 ans.

4. 1748 - 1689 = 59 ans.

Exercice 18 : Une frise à compléter

1. 1215 : Grande Charte ; 1628 : Pétition des droits ; 1649 : exécution de Charles Ier ; 1679 : loi d'habeas corpus ; 1689 : Bill of Rights ; 1707 : union de l'Angleterre et de l'Écosse.

2. 1649 - 1642 = 7 ans.

3. 1688 - 1649 = 39 ans.

4. L'union de l'Angleterre et de l'Écosse en 1707.

Exercice 19 : Recherche guidée : la Grande Charte à la British Library

1. Elle a été scellée à Runnymede, près de Windsor, le 15 juin 1215.

2. Quatre exemplaires de 1215 subsistent : deux à la British Library (Londres), un à la cathédrale de Lincoln, un à la cathédrale de Salisbury.

3. Le texte est écrit en latin.

4. Seuls quelques articles de la version de 1297 sont encore en vigueur aujourd'hui, notamment ceux qui protègent les libertés de l'Église, de la ville de Londres et le principe du jugement légal (anciens articles 39 et 40). La fiche doit citer la source utilisée.

5. Réponse libre : la fiche doit citer au moins deux sites, avec l'adresse et une information précise, et signaler les éventuelles différences entre les sources.

Exercice 20 : Réponse à une question problématisée : un pouvoir royal limité

Réponse modèle : Au XVIIe siècle, le Parlement anglais impose peu à peu ses droits aux rois Stuarts. D'abord, il s'oppose à Charles Ier, qui lève des impôts sans son accord et gouverne onze ans sans le convoquer. La guerre civile se termine par la défaite et l'exécution du roi en 1649. Cet épisode montre que le Parlement peut résister au souverain. Ensuite, après la Restauration de 1660, il vote en 1679 la loi d'habeas corpus, qui protège les sujets contre les emprisonnements arbitraires.

Enfin, quand Jacques II, roi catholique, inquiète le pays, le Parlement offre la couronne à Guillaume d'Orange en 1689 et impose à ce nouveau roi la Bill of Rights : le roi ne peut plus lever d'impôts, suspendre les lois ni entretenir une armée permanente sans l'accord du Parlement. En un siècle, l'Angleterre est ainsi passée d'une monarchie où le roi voulait gouverner seul à une monarchie parlementaire.